



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, EYL

PV du 31 août 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.



CALENDRIERS

Les calendriers des dernières divisions U14/U16/U18, des +45 ans et +55 ans paraîtront courant septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 3 septembre ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).

Seniors, U14, U16, Vétérans et +45 ans

Courriel de Saint Germain les Arpajon.

La Commission ne peut donner son accord.

La Commission vous demande soit d'inverser les rencontres via Footclubs avec accord du club adverse ou de trouver un terrain de repli.

Seniors F à 11

Courriel et notification Extranet LPIFF de Pays de Limours

nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11.

Seniors

Notification Extranet LPIFF de Corbeil AC

demandant l'engagement d'une équipe Seniors.

La Commission engage cette équipe en D5/B.

Cette équipe participera aux Coupes Seniors Essonne et District.

Courriel de Wissous.

Voir la parution des nouveaux calendriers (Cf. PV du 24 août 2021).

Vétérans

Courriel et notification Extranet LPIFF d'Air France Paris

nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D2/B.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Trois Vallées

demandant l'engagement d'une deuxième équipe Vétérans.

La Commission engage cette équipe en D4/B.

+45 ans

Notification Extranet LPIFF de Corbeil AC

nous informant du désengagement de son équipe +45 ans.

Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Pays Limours

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe +45 ans.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Trois Vallées

nous informant du désengagement de son équipe +45 ans.

Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

+45 ans

Massy 91

Les rencontres à domicile de l'équipe + 45 ans auront au stade de la Poterne (terrain synthétique).
Accord de la Commission.